

Rapport de la Présidente

Séance publique du vendredi 13 décembre 2019

5 ème **Commission N**° CD-2019-6-5-2

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

DEAA - action territorialisée

POLITIQUE DE L'ACTION TERRITORIALISEE

Résumé : La politique de l'action territorialisée du Département du Haut-Rhin est porteuse d'une plus grande solidarité et cohérence territoriale, favorisant un développement local homogène et pérenne.

La mise en place en 2019 de la Politique de Développement Territorial a permis de soutenir l'attractivité et les projets de proximité portés par nos territoires au service des Haut-Rhinois.

L'année 2019 a vu la poursuite de l'engagement départemental aux côtés des porteurs de projets d'investissements locaux au moyen du Fonds de Solidarité Territoriale mais également l'attribution des dernières subventions au titre des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019.

En 2020, le Département du Haut-Rhin poursuivra son accompagnement des projets locaux afin de contribuer au dynamisme des territoires à travers ses politiques de solidarité territoriale et prolongera ses politiques jusqu'en 2024, avec un budget ambitieux.

Cette politique mobilisera pour 2020, en dépenses, pour la section d'investissement, une autorisation de programme de 26,8 M \in et un crédit de paiement de 8 940 328 \in et, pour la section de fonctionnement, un crédit de paiement de 95 700 \in , soit au total un montant de 9 036 028 \in de crédits de paiement.

La Loi NOTRe du 7 août 2015 a confirmé le rôle du Département en tant que garant de la Solidarité Territoriale. Le Département du Haut-Rhin entend demeurer le partenaire privilégié en matière de solidarité vers les territoires et l'échelon de proximité qui accompagne les dynamiques locales.

En 2019, la mise en place de la Politique de Développement Territorial a répondu au souhait du Département d'amplifier encore son rôle d'acteur de proximité et d'apporter son soutien pour faire vivre la solidarité entre les personnes et les territoires et privilégier les investissements au service de l'économie et de l'emploi.

Cette politique ambitieuse a pris le relais des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019, dont les derniers dossiers ont été programmés en 2019.

Le Département continue de s'engager aux côtés de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est dans une démarche de renforcement des soins de proximité.

Les actions menées dans ce cadre s'inscrivent dans le volet santé du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) approuvé le 19 octobre 2018 et ont été intégrées dans les thématiques éligibles au titre de la Politique de Développement Territorial. Le Département a également réalisé un film destiné aux professionnels de santé afin d'encourager leur installation dans le Haut-Rhin.

Pour 2020, la politique départementale en faveur de l'action territorialisée s'inscrit dans le cadre des programmes suivants :

- I. Contrats de Territoire de Vie 2014-2019
- II. Fonds de Solidarité Territoriale
- III. Politique de Développement Territorial
- IV. Démographie médicale
- V. Rencontres dans les territoires et dans le cadre du Réseau des Acteurs des Territoires de Vie
- VI. Tableau de bord de veille des territoires

Le budget primitif 2020 est résumé dans le tableau ci-dessous :

	CA 2018 (CP)	BP 2019 (CP)	BP 2020 (CP)	Ecart BP 2020/ BP 2019 (€)	Ecart BP 2020/ BP 2019 (%)	AP nouvelles
Dépenses de fonctionnement	9 103	107 980	95 700	-12 280	-11,37%	
Dépenses d'investissement	16 408 533	15 816 683	8 940 328	-6 876 355	-43,48%	26 800 000
Total dépenses	16 417 636	15 924 663	9 036 028	-6 888 635	-43,26%	

I. CONTRATS DE TERRITORIE DE VIE (CTV) 2014-2019 - PROJETS STRUCTURANTS (K211 à K217 et K811 à K817)

Les Projets Structurants ont fait l'objet d'une contractualisation avec les territoires, formalisant l'engagement du Département à soutenir financièrement les projets portés par les partenaires locaux et inscrits dans les sept Contrats de Territoire de Vie (CTV) 2014-2019.

Malgré l'évolution des compétences des Départements entraînées par la Loi NOTRe et le recentrage de la collectivité départementale sur ses compétences obligatoires, les engagements pris auprès des partenaires co-contractants seront respectés.

Les Projets Structurants, pour lesquels une participation départementale est inscrite dans les CTV 2014-2019, ne sont ainsi pas remis en cause jusqu'au terme de la durée de validité de ces contrats.

1) 2019, dernière année d'engagement des dossiers

Il est à noter que l'année 2019 a été la dernière année ouvrant la possibilité d'attribuer les subventions départementales liées aux projets non encore engagés.

Au titre de 2019 ce sont 46 projets qui ont été soutenus pour un total d'engagement de 5 735 044 € de subventions.

2) 2020 : poursuite du suivi des dossiers engagés

Plus de 100 dossiers sont actuellement en cours et les derniers devraient être soldés en 2022. Un acompte de 50 % est versé après le vote des aides par la Commission permanente, le solde étant versé à la fin de l'opération, après transmission des justificatifs définitifs par les porteurs de projets.

Au titre de cette politique, pour 2020, il est proposé d'inscrire, en dépenses,

- un crédit de paiement de 4 240 328 € en investissement,
- un crédit de paiement de 84 000 € en fonctionnement,

selon la répartition suivante :

Territoires de Vie	Investissement (€)	Fonctionnement (€)
Piémont, Val d'Argent, Pays Welche (K211)	170 389	0
Colmar, Fecht et Ried (K212)	1 666 859	0
Florival, Vignoble, Plaine du Rhin (K213)	223 120	0
Thur, Doller (K214)	0	0
Région mulhousienne (K215)	1 234 663	0
Trois Pays (K216 et K816)	690 969	54 000
Sundgau (K217 et K817)	254 328	30 000
Total	4 240 328 €	84 000 €

II. FONDS DE SOLIDARITE TERRITORIALE (FST) (F231)

Dans le cadre de la politique de solidarité territoriale haut-rhinoise, le Fonds de Solidarité Territoriale a été mis en place à compter du 1^{er} janvier 2017 avec une enveloppe annuelle de 850 000 €. Elle a été doublée à partir du 1^{er} janvier 2018 pour la porter à 1 700 000 € (50 000 € par an et par Conseiller départemental) pour les années 2018 à 2020. Il est proposé de prolonger cette politique jusqu'en 2024 avec l'inscription d'une autorisation de programme complémentaire de 6,8 M€, soit 1,7 M€ par an.

Ce dispositif permet de soutenir des projets d'investissement (immobilier et équipement) portés par des Communes, des groupements de collectivités et des associations. Il a un vrai effet levier pour les petits projets locaux et est le garant d'une véritable solidarité territoriale.

Au titre de 2019 ce sont 348 projets qui ont été soutenus pour un total d'engagement de 1,7 M€ de subventions pour l'ensemble des 17 cantons haut-rhinois.

Au titre de cette politique, pour 2020, il est proposé d'inscrire, en dépenses, pour la section d'investissement,

- une autorisation de programme complémentaire de 6,8 M€,
- un crédit de paiement de 1,7 M€.

III. POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL (F233)

L'Assemblée départementale, par délibération n° CD-2018-6-5-3 du 14 décembre 2018, a décidé la mise en place d'une Politique de Développement Territorial, a arrêté son règlement et les autorisations de programme qui en découlent pour la période 2019-2021.

Elle porte sur un soutien aux investissements au moyen de deux fonds, le Fonds d'Attractivité des Territoires (FAT) et le Fonds de soutien aux Projets de Proximité (FPP) dont les enveloppes financières sont réparties dans 4 Territoires de Vie (Région Colmarienne, Thur Doller Vignoble Plaine du Rhin, Région Mulhousienne et Sundgau Trois Pays).

L'effort financier est de 12 M€ sur la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 décomposé comme suit :

- pour le FAT : une enveloppe de 9 M€ affectée aux Projets Structurants correspondants au 3ème pilier de la solidarité territoriale (croisement des ambitions du Département du Haut-Rhin et des besoins des territoires).
- pour le FPP : une enveloppe de 3 M€ destinée à améliorer l'attractivité et l'offre de services en lien notamment avec les axes prévus dans le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), hors grands projets fléchés sur le Fonds d'Attractivité des Territoires.

La Politique de Développement Territorial a rencontré un grand succès lors de sa première année de mise en place auprès des porteurs de projets qui ont déposé 221 dossiers au titre de la campagne 2019.

Lors de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires du 14 juin 2019, 195 projets ont été retenus pour un montant total de subventions prévisionnelles de 9 743 427 €, représentant plus de 68 M€ d'investissements, à savoir :

- au titre du FAT, 78 projets pour un montant de 7 917 972 € d'aides possibles,
- au titre du FPP, 117 projets pour un montant de 1 825 455 € d'aides possibles.

Depuis le mois de septembre 2019, 131 dossiers ont été présentés à la Commission permanente suite à la transmission des justificatifs de démarrage des opérations par les porteurs de projets et un montant total de 5 487 445 € d'aides a été alloué définitivement :

- au titre du FAT, 46 projets pour un montant total de subventions de 4 182 532 €,
- au titre du FPP, 85 projets pour un montant total de subventions de 1 304 913 €.

Cette politique fera l'objet de légères adaptations lors d'une prochaine Commission permanente. Par ailleurs, il est proposé de la prolonger jusqu'en 2024 et de prévoir une autorisation de programme complémentaire pluriannuelle de 20 M€, soit 5 M€ par an à compter de 2021.

Un crédit de paiement de 3 M€ est sollicité pour 2020 selon la répartition suivante :

Territoires de Vie	Investissement (€)		
Territoires de Vie	FAT	FPP	
Région colmarienne	640 000	90 000	
Thur, Doller, Vignoble, Plaine du Rhin	600 000	190 000	
Région mulhousienne	700 000	105 000	
Sundgau, Trois Pays	540 000	135 000	
Total	2 480 000	520 000	

Au titre de cette politique, pour 2020, il est proposé d'inscrire, en dépenses, pour la section d'investissement,

- une autorisation de programme complémentaire de 20 M€,
- un crédit de paiement de 3 M€.

IV. DEMOGRAPHIE MEDICALE (F634)

Le Département du Haut-Rhin s'est engagé aux côtés de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est dans une démarche de renforcement des soins de proximité.

Le schéma qui en découle contribue au volet santé du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) adopté en octobre 2018 par l'Assemblée départementale.

La collectivité a participé, au mois d'octobre 2019, à la Journée de fin d'internat organisée par le Département de Médecine Générale de la Faculté de Strasbourg à l'intention des étudiants en fin de cursus, en louant un espace-stand pour promouvoir l'attractivité des territoires haut-rhinois les plus touchés par la désertification médicale et ainsi favoriser l'accueil des jeunes médecins. Cette action pourrait être reconduite en 2020.

A ce titre, il est proposé d'inscrire, en 2020, pour la section de fonctionnement, en dépenses, un crédit de paiement de 1 000 €.

V. RENCONTRES DANS LES TERRITOIRES ET DANS LE CADRE DU RESEAU DES **ACTEURS DES TERRITOIRES DE VIE (F634)**

Pour l'organisation de différentes rencontres dans les territoires et dans le cadre du Réseau des Acteurs des Territoires de Vie, il est proposé d'inscrire, pour la section de fonctionnement, en dépenses, un crédit de paiement de 5 000 €.

VI. TABLEAU DE BORD DE VEILLE DES TERRITOIRES (F634)

Cet outil permet de suivre la démarche partenariale mise en œuvre avec l'ensemble des acteurs socio-économiques pour disposer d'une information partagée nécessaire à une meilleure connaissance et compréhension des évolutions socio-économiques utiles au développement, à la compétitivité et à l'attractivité des territoires.

Pour 2020, il est proposé d'inscrire, pour la section de fonctionnement, en dépenses, un crédit de paiement de 5 700 €. ******

La Commission du Patrimoine Immobilier, des Actions et des Territoires de vie a émis un avis favorable lors de sa séance du 25 octobre 2019.

5/6

En conclusion, je vous propose:

- ❖ d'inscrire au titre du Budget Primitif 2020 pour la politique de l'action territorialisée :
 - en dépenses :
 - o en fonctionnement : un crédit de paiement de 95 700 €
 - o en investissement : un crédit de 8 940 328 € et un total d'autorisation de programme de 26 800 000 €,
- ❖ de prendre note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 1 du présent rapport,
- ❖ de donner délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT